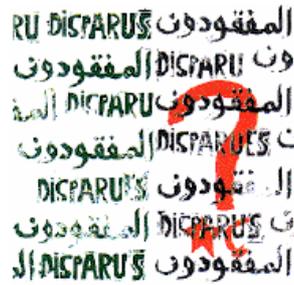


Collectif
des
Familles
de
Disparu(e)s
en
Algérie



VÉRITÉ ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 27 –Avril/Juin 2008

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2008 (30 €).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
et de renvoyer votre bulletin au : Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
148 rue du Faubourg Saint-Denis- 75010 Paris

FORUM-ATELIER DE BLIDA LE 10 AVRIL 2008 : UNE REUSSITE QUI EN APPELLE D'AUTRES

Le premier forum-atelier (Cf. lettre d'information 26) s'est tenu à Blida le 10 avril 2008 au centre de documentation de l'association Djazaïrouna. Familles de disparu(e)s et familles de victimes du terrorisme ont, pour la première fois, échangé pendant toute une journée, côte à côte, sur leur vécu.

L'allocution d'introduction a été prononcée par Cherifa Kheddar, Présidente de l'association Djazairouna, pour accueillir l'ensemble des participants et souligner l'intérêt de ce forum-atelier en vue d'entretenir la réflexion. Les interventions qui ont suivi ont porté sur la recherche de la vérité dans le droit algérien et l'indépendance de la justice. L'après midi a été consacrée aux expériences de justice transitionnelle. Gabriella Citroni, experte internationale des disparitions forcées a mis en exergue les expériences d'Amérique du Sud et notamment du Brésil, et du Guatemala qui ont initié un processus de vérité sans l'accord préalable de l'Etat mais qui a ensuite impulsé l'établissement d'une Commission. De même, elle a établi un parallèle entre l'Algérie et le Pérou où tant les agents de l'Etat que les groupes armés ont fait des victimes. Madjid Benchikh, professeur de droit international a ensuite exposé les conditions de la mise en place d'un tel processus en Algérie. Le débat très fructueux qui s'en est suivi a démontré que les victimes éprouvent le besoin de discuter de ces points importants qui concerne la société algérienne toute entière. Cette première expérience positive incite les associations partenaires à organiser d'autres événements afin de poursuivre la réflexion et d'élargir progressivement le partenariat à d'autres membres de la société civile.

LE CFDA SOUMET UN NOUVEAU RAPPORT A L'ONU

Le CFDA, avec le soutien de la FIDH, a remis au mois d'avril un rapport alternatif relatif aux actes de torture commis en Algérie dans le cadre de l'examen de

l'Algérie par le Comité contre la Torture (CAT) qui a eu lieu le 2 mai 2008. Ce rapport retrace en détails les violations graves des droits de l'homme commises en Algérie depuis 1996. Il s'appuie sur de nombreux témoignages de victimes de la torture. Le rapport est en ligne à cette adresse: [http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/ngos/CollectifdesFamillesDisparu\(e\)senAlgerie.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/ngos/CollectifdesFamillesDisparu(e)senAlgerie.pdf)

En amont de l'examen, à l'initiative de la FIDH, une délégation du CFDA, accompagnée de deux victimes de la torture a été reçue par les experts du CAT, Ainsi, les victimes ont pu témoigner et les représentants des deux ONG ont pu également expliquer leurs préoccupations majeures aux membres du CAT.

LE CAT CONDAMNE L'ALGERIE POUR ACTES DE TORTURE ET DEMANDE QUE DES ENQUETES SOIENT MENEES SUR LES DISPARUS

Le CAT a considéré qu'au regard des obstructions que connaissent les familles de disparu(e)s lorsqu'elles souhaitent déposer plainte, il incombait en premier chef aux « autorités judiciaires compétentes [...] d'initier spontanément des enquêtes sans qu'il ait besoin de dépôt de plaintes individuelles, ceci dans le but d'élucider le sort des personnes disparues, d'identifier, de poursuivre et de sanctionner les auteurs de ces actes... ».

S'agissant de l'impunité des groupes armés et des agents de l'Etat, le CAT, à l'instar du Comité des droits de l'Homme en novembre 2007, demande l'amendement du chapitre 2 portant sur l'amnistie des criminels et de l'article 45 de l'ordonnance 06-01 portant application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale « [...] afin de préciser que l'exonération des poursuites ne s'applique en aucun cas aux crimes tels que la torture, y compris le viol ou la disparition forcée, qui sont des crimes imprescriptibles ».

Le CAT demande également au gouvernement algérien d'« abolir l'obligation pour les familles d'attester la mort de la personne disparue afin de pouvoir bénéficier d'une indemnisation » et ce, alors même que l'organe onusien a rappelé que la disparition

forcée peut constituer un traitement inhumain pour les membres des familles de disparus.

Le CAT considère par ailleurs que « [...] la publication des noms des personnes disparues recensées depuis les années 1990 pourrait s'avérer fort utile lors de la collecte d'informations auprès de personnes qui pourraient apporter des éléments susceptibles de faire avancer l'enquête ». C'est dans ce cadre que le CAT a sollicité l'Etat algérien afin d'obtenir la liste de tous les disparu(e)s. S'agissant des gardes à vue et des détentions arbitraires, le CAT a également prononcé des recommandations exemplaires en demandant à l'Algérie de s'assurer que le droit des prévenus à un avocat dès leur arrestation est respecté tout comme celui de recevoir la visite de leur famille et d'être examiné par un médecin.

Pour conclure, le CAT encourage l'Algérie à collaborer avec les procédures spéciales des Nations unies et l'engage à ratifier les principaux traités relatifs aux droits de l'Homme et notamment la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. C'est donc une grande victoire pour le travail du CFDA et toutes les victimes de la torture en Algérie.

RENCONTRE AVEC LOUISE ARBOUR

Lors de la première rencontre en 2005 avec la Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, le CFDA avait exposé ses inquiétudes quant aux dangers impliqués par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Dans le cadre d'un suivi de cette rencontre, le CFDA a souhaité s'enquérir des dispositions prises depuis l'entrée en vigueur des textes d'application de la Charte. Une nouvelle fois, la Haut Commissaire a exprimé ses préoccupations quant à la problématique des disparitions forcées en Algérie. Le CFDA a particulièrement insisté sur l'importance d'un mécanisme de justice transitionnelle afin de parvenir à l'instauration d'un Etat de droit en Algérie.

DEPOT DE DEUX COMMUNICATIONS AU COMITE DES DROITS DE L'HOMME

Deux communications ont été déposées au Comité des droits de l'Homme en juin 2008, concernant Farid Mechani et Djamel Saadoun. Farid Mechani a disparu le 16 mai 1993 après avoir été arrêté par des policiers dans le quartier d'Hussein Dey à Alger. D'autres personnes ont été arrêtées ce jour là dans les mêmes conditions et ont témoigné avoir été détenues avec Farid mais les autorités algériennes ont toujours nié la détention de Farid. Ce dernier a été déclaré « en fuite » par les autorités algériennes et jugé par contumace. Ses parents qui n'ont cessé de faire des démarches pour le retrouver, n'ont jamais pu obtenir d'information sur son sort.

La deuxième plainte déposée concerne Djamel Saadoun, disparu en mai 1996 de la caserne même où il effectuait son service militaire. Convoqué par la gendarmerie en mars pour remplir ses obligations militaires, il est conduit à la caserne de Béchar puis d'Abadla au sud-ouest de l'Algérie. Il écrit une lettre à ses parents le 4 mai 1996 leur expliquant les conditions dans lesquelles les appelés vivaient. C'est le dernier signe de vie de Djamel qu'ils auront. Un jour, les parents reçoivent un coup de téléphone d'un ami de leur fils qui leur annonce qu'il est très inquiet parce que leur fils a été emmené

Ces familles sont terriblement affectées par la disparition. Pour que leurs droits et ceux de leur fils soient enfin reconnus, l'équipe du CFDA a retracé leur histoire et toutes les démarches qu'elles ont entreprises. Le Comité des droits de l'Homme doit à présent entamer la procédure pour décider de la responsabilité de l'Etat algérien dans ces disparitions forcées

NOUVELLES DISPARITIONS : QUAND VONT-ELLES CESSER ?

Mohamed Ben Missoum, résidant à El Oued et âgé de 30 ans, a disparu depuis le 12 mars 2008. Ce jour là, vers 19h00 Mohamed est sorti pour se rendre au taxiphone et téléphoner suite à un appel qu'il venait de recevoir. Ne voyant pas Mohamed revenir, Aïcha, son épouse a essayé de le joindre sur son portable mais il n'a jamais répondu. Le 15 mars, Aïcha

s'est présentée au commissariat de Guemmar pour déclarer la disparition de son mari. Les policiers lui ont répondu qu'ils ne détenaient pas Mohamed.

D'après le témoignage du père de Mohamed trois amis de Mohamed ont été arrêtés à Oued R'hiou, wilaya de Relizane, quelques jours avant sa disparition.

Mohamed Kessas, Mustapha Bouzeguza et Abdelkader Bettahar ont été interpellés par des agents du Département pour le renseignement et la sécurité avant de disparaître. Mohamed Kessas a été localisé à la prison de Serkadji tandis que Mustapha Bouzeguza a été libéré à la fin du mois de mai. Abdelkader Bettahar est quand à lui également disparu à ce jour. Il semblerait que Mohamed Ben Missoum se trouverait détenu au secret à la caserne Antar, selon certaines sources. Toutefois ni le père de Mohamed, ni Aïcha, sa belle-fille n'ont obtenu d'information sur le sort de leur fils et mari depuis le 12 mars.

Craignant pour la vie et l'intégrité physique et morale de Mohamed Ben Missoum, privé de sa liberté et de ses droits les plus élémentaires à connaître les motifs de sa détention et à bénéficier de l'assistance d'un avocat, le CFDA et SOS Disparu(e)s ont informé le Groupe de Travail sur les Disparitions forcées de l'ONU afin qu'il se mette rapidement en contact avec les autorités algériennes pour qu'elles donnent des informations sur le sort de M. Ben Missoum et que celui-ci soit remis sous la protection de la loi.

PROJET « JE T'ÉCOUTE » POUR LES ENFANTS DES DISPARUS

Le projet « Je t'écoute » a été lancé par le réseau NADA, au Palais de la culture le 10 avril 2008, sous la présidence de Nouara Djaafar, Ministre algérienne chargée de la condition féminine et de la famille. Ce projet vise à créer une cellule d'écoute et de conseil sur les droits de l'enfant, constituée de psychologues et de juristes. Une ligne verte a été ouverte (3033), et a la capacité de répondre à 160 appels par jour. L'enfant ou les parents peuvent appeler ce numéro en

toute sécurité avec la garantie d'un anonymat préservé. Son but est d'améliorer les conditions de vie des enfants en difficulté, selon M. Aârar, Président du réseau Nada. Le processus de ce nouveau dispositif est, d'écouter, conseiller et intervenir au cas par cas.

Les objectifs principaux de cette journée sont la contribution à l'amélioration des droits de l'enfant en Algérie, la promotion de la culture des droits de l'enfant et l'incitation des pouvoirs publics à renforcer d'avantage la protection des droits de l'enfant en Algérie.

Il a été décidé que la Présidente de SOS Disparus serait le point focal du projet « Je t'écoute ».

LE SALON DU LIVRE DES DROITS DE L'HOMME

Le CFDA a été invité par la Ligue des Droits de l'Homme à participer à la 3^{ème} édition du Salon du livre des Droits de l'Homme. L'équipe du CFDA y a donc tenu un stand de présentation de ses activités et a notamment exposé le livre de photos *Devoir de mémoire/ A biography of disappearance*.

Des débats y étaient organisés pendant deux jours. Nassera Dutour est intervenue lors de la conférence qui portait sur le thème : « Justice et mémoire : la justice peut-elle contribuer à la construction d'une mémoire partagée ? ».

PREMIERE PROJECTION DU FILM « Y'A PLUS D'AMINE »

C'est aussi dans le cadre du Salon du Livre des Droits de l'Homme que le CFDA a organisé la « Première » de ce court-métrage. Le public est venu nombreux à cette projection parisienne et plusieurs personnes, membres d'autres associations de défense des droits de l'Homme ont demandé une copie du DVD afin de la projeter au cours de réunions de sensibilisation.

LE CFDA A LA LONDON SCHOOL OF ECONOMICS

Ce film a également été projeté à Londres au cours d'un débat organisé le 15 mai sur le thème des disparitions forcées par la section droits de l'Homme de la LSE en partenariat

avec l'éditeur, Autograph ABP du livre de photos Devoir de mémoire/A biography of disappearances. Cette projection du film sous-titré en anglais a permis de sensibiliser les étudiants, experts et militants des droits de l'Homme sur la question. Le témoignage émouvant de Nasser Dutour a conquis la salle très attentive au débat.

Une retransmission de cette soirée peut être visionnée sur :

<<http://www.humanrightstv.com/channel/23>

>

CONFERENCE ET ASSEMBLEE D'ADHESION DE LA FEMED

Le CFDA, en tant que membre fondateur de la Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) présidée par Nasser Dutour, porte-parole du CFDA, a grandement participé à l'organisation de la conférence qui a eu lieu les 12, 13 et 14 juin à Rabat au Maroc. Cette conférence, qui s'est tenue en 6 langues, avait pour thème la « Convention internationale contre les disparitions forcées au défi des pays euro-méditerranéens » et a réuni des associations de familles de disparu(e)s d'Algérie, de Bosnie Herzégovine, de Chypre, d'Espagne, d'Irak, du Liban, de Libye, du Maroc, de Serbie, de Syrie et de Turquie. Cette conférence a été inaugurée par une cérémonie d'ouverture à la faculté des Sciences en présence du Président du Conseil Consultatif des droits de l'Homme (CCDH), Ahmed Herzenni, et du Secrétaire général du Ministère de la Justice marocain, Mohamed Lididi. Le lendemain des experts en droit international sont intervenus pour expliquer les enjeux de la Convention et les avancées qu'elle représente pour les familles de victimes. La matinée de la 2^{ème} journée a été consacrée à l'expérience du Maroc et l'après midi à la présentation de la FEMED, ses statuts et ses objectifs. Toutes les associations présentes se sont succédé au micro pour donner un aperçu des actions qu'elles mènent contre les disparitions dans leur pays respectif.

L'INJUSTICE DE LA JUSTICE

En mars dernier, le Procureur du tribunal d'Alger avait requis deux ans de prison

ferme contre Me Sidhoum (cf. lettre d'information 26) pour « diffamation à l'égard d'une décision de justice ». Le verdict a été prononcé par un juge le 13 avril: 6 mois de prison avec sursis. Me Sidhoum a bien entendu fait appel de cette décision. L'affaire devait être rejugée le 16 juin mais elle a été reportée *sine die*.

L'épée de Damoclès qui pend au dessus de la tête de Me Sidhoum est très lourde. Sa condamnation risque d'être, sinon confirmée, aggravée. Cette affaire est représentative de la situation des défenseurs des droits de l'Homme en Algérie.

CHERIFA KHEDDAR DESTITUEE DE SES FONCTIONS

Le CFDA a alerté les rapporteurs spéciaux sur les défenseurs des droits de l'Homme, des Nations unies et de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples de la destitution de notre partenaire, Cherifa Kheddar, Présidente de Djazairouna. En effet, de retour d'une formation au Maroc, elle a appris de ses collègues de la préfecture de Blida qu'elle allait être licenciée. Aujourd'hui, elle a été dégradée dans ses fonctions et a perdu une partie de son salaire. Mais Cherifa n'a pas l'intention de plier et va poursuivre ses actions en faveur des droits de l'Homme et camper sur ses positions concernant la Charte.

MANIFESTATION DEVANT LA MAISON DE LA PRESSE : LES FAMILLES PROTESTENT CONTRE LE BOYCOTT DES JOURNALISTES

Afin de commémorer la journée internationale de l'enfant, SOS Disparu a diffusé un communiqué de presse rappelant que depuis la publication des textes d'application de la Charte, plus aucun article n'était publié sur le dossier des disparus. Afin de protester contre ce mutisme des journalistes, SOS Disparus a organisé un rassemblement devant la maison de la presse à Alger. Les familles de disparu(e)s et leurs enfants, après avoir tenu leur rassemblement hebdomadaire devant la CNCPPDH se sont rendus pour manifester devant la maison de la presse, lieu symbolique et ce, afin de protester contre le boycott, par les journalistes algériens, de la « question » des disparu(e)s.

POUR UN MAGHREB DES DROITS DE L'HOMME

Dans le cadre du 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et du lancement de l'Union pour la Méditerranée (UPM), plusieurs associations maghrébines dont le CFDA ont organisé, avec la Ligue des droits de l'homme et l'Université Paris 8, une journée d'information et d'action « Pour un Maghreb des droits de l'homme ». Les interventions prévues dans le cadre de cette journée ont abordé plusieurs thèmes dont les disparitions forcées, les droits des femmes ainsi que les droits économiques et sociaux. Cette initiative avait pour but de rappeler que les droits de l'Homme, tant en Europe qu'au sein du Maghreb, ne peuvent pas être relégués aux oubliettes !

BREVES

Création d'un dépliant du CFDA

Le CFDA s'est doté de nouveaux moyens de communication. En avril 2008, le CFDA a fait réaliser par une agence de communication un dépliant en trois volets présentant l'association et ses actions. Ce dépliant a été distribué pour la 1^{ère} fois au salon du livre des droits de l'Homme. Le CFDA ne manque aucune occasion de diffuser ce dépliant lors d'événements.

Journée de l'enfant africain

C'est le 16 juin dernier que cette journée a été célébrée par un événement, organisé en partenariat avec le réseau NADA, à Alger. Plusieurs membres de SOS Disparu(e)s ont pris part aux activités organisées à cette occasion.

Mohamed Rahmouni : sa mère a pu lui rendre visite

Alors qu'elle n'avait cessé de demander un permis de visite, Mme Rahmouni a enfin pu voir son fils le 20 mai à la prison militaire de Blida. Elle n'a toutefois pu le revoir qu'un mois après à cause de l'obstruction des autorités. C'est alors qu'elle a retrouvé son

fils très affaibli et portant des marques de torture.

Cependant son avocat n'a toujours pas pu assurer sa défense

En effet malgré les demandes répétées de visite et l'accord officiel du Procureur militaire, Me Sidhoum se voit systématiquement refuser l'entrée de la prison de Blida.

Formation sur les mécanismes de l'Union Africaine au Caire (Egypte)

Le CFDA a participé les 24 et 25 mai 2008 à une formation sur les mécanismes de l'Union africaine organisée par la FIDH et le Cairo Institute. Le Conseil économique et social de l'UA, la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, la Cour africaine...ont été passés en revue par les formateurs. De nouveaux outils jusque là méconnus sont à présent à la disposition du CFDA pour défendre les droits des Algériens disparus.

Formation sur le droit international à Alger

La Ligue algérienne des droits de l'Homme en partenariat avec le CODAP, une association genevoise, a organisé une formation de trois jours sur le droit international des droits de l'Homme. Le CFDA y a contribué en adressant aux organisateurs les communications qu'il avait déposées au Comité des Droits de l'Homme. Un membre du personnel de SOS disparus a par ailleurs bénéficié de cette formation qui s'est déroulée à Zeralda à Alger.

Rencontres et invitations de SOS Disparus

L'association ne cesse de recevoir des visites de la part de représentants d'ambassade nouvellement arrivés à Alger mais aussi de chercheurs et de journalistes qui s'intéressent à la question des disparus. Nombre d'invitations sont également adressées aux membres de SOS telles que pour le congrès de l'association El Baraka organisé au palais de la Culture ou encore pour l'inauguration de la nouvelle ambassade des Etats-Unis.